



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chine

Question écrite n° 60262

Texte de la question

M Bernard Stasi appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les violations graves et répétées des droits de l'homme au Tibet. Le problème de la question territoriale dans cette partie de la Chine ne doit pas, en effet, masquer la répression qui se caractérise par des « amendements par le travail », des détentions administratives et les multiples violations des droits de l'homme. Il lui demande, par conséquent, ce que le Gouvernement français compte faire pour éviter que de tels actes se perpétuent.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère des affaires étrangères suit avec la plus grande attention la situation des droits de l'homme au Tibet. 1- Tous les témoignages indépendants confirment en effet que - comme le souligne l'honorable parlementaire - la situation des droits de l'homme au Tibet est très préoccupante : si les autorités chinoises peuvent faire valoir que, depuis 1950, la situation économique du Tibet s'est améliorée grâce à une politique de développement des services publics et des infrastructures, la situation des droits de l'homme, de l'avis général, n'a pas connu une évolution positive, même si une certaine libéralisation a pu être observée de 1978 à 1989. a) Les libertés civiles et politiques ne sont pas respectées : les manifestations d'opposition de la population tibétaine sont, selon les témoignages recueillis, réprimées avec brutalité et de nombreux cas d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements ont été rapportés - y compris depuis la levée de la loi martiale en mai 1991. b) Les atteintes à la liberté religieuse persistent, même si la situation s'est améliorée depuis la fin de la révolution culturelle. Les activités du clergé bouddhiste demeurent, selon les témoignages, strictement encadrées et des persécutions contre des moines et nonnes sont signalées régulièrement. c) Enfin, la mémoire et la culture spécifique du peuple tibétain paraissent menacées par la politique du Gouvernement chinois. 2- Comme le rappelle lui-même l'honorable parlementaire, les questions relatives à la situation au Tibet s'inscrivent dans le cadre de nos relations avec la République populaire de Chine. D'une part, la France a reconnu la République populaire de Chine en 1964 dans les frontières internationalement reconnues à cette époque et qui incluent le Tibet. D'autre part, la question du respect des droits de l'homme par le gouvernement chinois est un élément important de nos relations avec la RPC, notamment depuis la répression du mouvement démocratique de 1989. Ce problème se pose avec une acuité particulière au Tibet. Vivement préoccupée par cette situation, la France souhaite que les droits des Tibétains soient reconnus et respectés. Elle plaide en faveur d'un dialogue constructif entre le gouvernement chinois et le Dalai Lama, chef spirituel des Tibétains, que la communauté internationale reconnaît comme un interlocuteur modéré et pacifique. Le ministre de l'Etat, ministre des affaires étrangères a eu l'occasion d'évoquer l'ensemble de ces questions avec le Dalai Lama lors de l'entretien privé qu'il lui a accordé à Montignac (Dordogne) le 25 août 1991, le lendemain de l'adoption d'une résolution sur la « situation au Tibet » par la sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations-Unies. 3- Dans cette perspective, la France a engagé récemment des actions diplomatiques tant du point de vue multilatéral que bilatéral : a) La quarante-huitième session de la commission des droits de l'homme à Genève en février et mars derniers a été l'occasion pour la France, avec les Etats membres de la CEE et en liaison avec les autres pays occidentaux de parrainer, pour la première fois

dans cette enceinte, un projet de resolution qui condamnait les atteintes aux droits de l'homme commises par les autorites chinoises, avec une mention specifique du cas du Tibet. Ce projet n'a toutefois pas ete adopte. b) D'autre part, M Ismail Ahmat, president de la commission d'Etat (ministre) pour les minorites nationales de RPC - par ailleurs vice-president de la commission consultative politique du peuple chinois (CCPPC ou « Senat chinois ») - a effectue une visite en France a l'invitation du Senat au mois d'avril dernier. Ce sejour a ete l'occasion pour le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres de souligner avec fermete notre position et notre vive preoccupation aupres de ce dirigeant chinois en charge notamment des questions du Tibet. La France entend continuer en tout etat de cause a agir avec determination par le dialogue et la persuasion en faveur du respect des droits de l'homme au Tibet.

Données clés

Auteur : [M. Stasi Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60262

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3314